

Développer des dispositifs d'insertion professionnelle pour les personnes placées sous main de justice

Profil(s) des stagiaires

Les acteurs de l'insertion professionnelle des PPSMJ : ministère de la justice (établissement pénitentiaire, SPIP, DISP, PJJ, SJ), partenaires institutionnels (Education Nationale, France Travail, Missions locales, etc.), organismes de formation, entreprises, associations etc.

Prérequis

Aucun

Enjeux

L'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (en détention ou en milieu ouvert) constitue l'un des leviers les plus déterminants pour favoriser une réinsertion durable et prévenir la récidive. Sous la coordination de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), les leviers en matière d'orientation professionnelle, de travail, de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi ont ainsi été développés au cours des dernières années.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'ensemble des acteurs internes et externes au ministère de la Justice de renforcer leur coopération pour créer, dans une dynamique partenariale, des dispositifs d'insertion professionnelle au profit des personnes placées sous main de justice.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), leurs missions et leurs enjeux
- Identifier les dispositifs d'insertion professionnelle des PPSMJ, leur cadre actuel et leurs opportunités
- Co construire des dispositifs d'insertion professionnelle dans le cadre d'ateliers d'intelligence collective et de co-développement

Programme

Mercredi : Découvrir et apprendre

- Introduction de la semaine de formation
- La fresque de l'insertion professionnelle : se familiariser avec les enjeux et les acteurs de l'insertion professionnelle des PPSMJ
- Construire des parcours d'insertion professionnelle pour les PPSMJ : comprendre les acteurs et dispositifs mobilisables

Référence (N° Harmonie) :
52262522

Date limite d'inscription :
Le 21/08/2026

Durée : 2,5 jours

Dates :
Du 03/11/2026 (9h) au
05/11/2026 (12h)

Horaires :
Mardi: 9h00-12h30/13h30-18h00
Mercredi: 9h00-12h30/13h30-18h00
Jeudi : 9h-12h
*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Professionnels et partenaires de l'ATIGIP

Modalités d'inscription :
Agents du MI : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Compléter le formulaire d'inscription et le transmettre à amandine.nock@justice.fr et kathy.ftais@justice.fr

Modalités de sélection :
Fiche d'inscription et de motivation.
La sélection est effectuée : à partir du 02/09/2026.
Le groupe sera constitué pour moitié d'agents pénitentiaires et pour moitié de partenaires (en essayant de sélectionner un stagiaire par typologie de partenaires listée dans la rubrique « profil(s) des stagiaires » ci-contre)

Nombre de places : 20

Niveau de satisfaction en 2025 :
7/10

Jeudi : Explorer les enjeux opérationnels

- Illustrations de terrain à partir d'exemples d'établissements pénitentiaires et de services pénitentiaire d'insertion et de probation
- Témoignage(s) de partenaire(s)
- Atelier de co-développement à partir de problématiques de terrain rencontrées par les participants

Vendredi : Appliquer

- Cas pratiques à partir de situations fréquemment rencontrées sur le terrain
- Bilan et projection des participants sur la mise en application des acquis de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques, cas pratiques, échanges de bonnes pratiques, témoignages

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires (en version dématérialisée).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Au regard des travaux de groupe réalisés le vendredi matin
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Tarif :

Il n'y a aucun frais pédagogique pour les stagiaires (pénitentiaires ou non pénitentiaires). Les stagiaires pourront aussi être hébergés sans frais sur le site de l'Enap et y prendre leur repas. Seul le petit-déjeuner est payant.

Responsable de la formation :

kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour être mis(e) en lien avec la **correspondante handicap et/ou la Référente formation inclusion**, transmettez votre demande à kathy.ftais@justice.fr et amandine.nock@justice.fr